

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de membres présents : 28  
Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Avenant à la convention partenariale du Programme d'Intérêt Général (PIG)

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon  
Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard  
Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat  
Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
32	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

***Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05/04/2012 approuvant la mise en place d'un programme Local de l'Habitat (PLH)***

***Vu la délibération en date du conseil communautaire en date du 13/06/2016 autorisant le Président à signer la convention partenariale puis la mission d'animation***

L'Etat, l'Anah, le Conseil Départemental, la Maison départementale de l'Autonomie et la Communauté de communes du Pays de St Bonnet-le-Château ont signé, en Juin 2013, une convention visant à organiser le contenu et les conditions de leur partenariat pour la mise en œuvre du PIG « Lutte contre les précarité, l'habitat indigne ou dégradé ».

Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires se donnent plusieurs objectifs communs :

- Produire une offre nouvelle et une offre à vocation sociale,
- Améliorer l'habitat,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Favoriser les économies d'énergie.

Ce PIG arrivant à échéance au 31 septembre 2016, il est proposé la signature d'un avenant portant notamment sur :

- **La durée du marché**

La durée de cette convention partenariale est prorogée jusqu'au 15 février 2018.

- **Le périmètre d'intervention**

Dans le cadre de la loi Notre, le périmètre de la CCSBC est amené à évoluer. Par conséquent, durant cette année 4 du PIG, le périmètre s'appliquera de la manière suivante :

- d'octobre 2016 au 31 décembre 2016 : sur l'ensemble des 18 communes de la CCSBC
- du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2018 : uniquement sur les communes intégrant la nouvelle agglomération Forézienne.

- **L'inscription d'objectifs quantitatifs pour l'année 4**

	Année 4
	Du 1 <sup>er</sup> oct. 2016 au 15 fév. 2018
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>54</b>
Travaux lourds pour logement indigne et très dégradé	6
Sécurité et salubrité (LHI)	3
Autonomie de la personne	10
Précarité énergétique	35
<b>Propriétaires bailleurs</b>	<b>11</b>
Travaux lourds pour logement indigne et très dégradé	3
Sécurité et salubrité (LHI)	1
Autonomie de la personne	2
Précarité énergétique	5
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- **La participation financière notamment de la CCSBC**

042-244200846-20160901-2016094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maitre d'ouvrage pour l'opération sont de 151 500€ pour les aides aux travaux et de 121 331€ pour le financement de l'ingénierie (subventions Anah déduite)

	2013	2014	2015	2016	2017-18	Total
<b>AE prévisionnels</b>	<b>17 700€</b>	<b>71 800€</b>	<b>64 300€</b>	<b>65 533€</b>	<b>53 498€</b>	<b>272 831€</b>
Dont aides aux travaux	9 500€	39 000€	35 000€	36 500€	31 500€	151 500€
Dont aides à l'ingénierie	8 200€	32 800€	29 300€	29 033€	21 998€	121 331€

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :



-Autorise le Président à signer l'avenant à la convention partenariale du PIG.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Rozier Côtes d'Aurec  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Président

  
  
Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016